

INSCRIPTIONS SUR LE REGISTRE DES PERSONNES VULNERABLES

La commune doit tenir un fichier des personnes vulnérables
(personnes âgées, handicapées ou isolées).

POUR QUOI ?

Ce registre permet une **intervention ciblée** des services sanitaires et sociaux auprès des personnes inscrites **en cas du déclenchement du plan d'alerte et d'urgence** par le Préfet (canicule, grand froid, épidémie ...).

POUR QUI ?

Les personnes **qui résident à domicile** et qui sont :

- Âgées de 65 ans et plus
- Âgées de 60 ans et plus reconnues inaptées au travail
- Reconnues adultes handicapés (titulaires de l'AAH, ACTP, PCH, carte d'invalidité, RQTH ...)

COMMENT ?

L'inscription est une **démarche volontaire**.

Elle se fait par appel à la Mairie ou courrier. Si la demande est faite par un tiers elle doit être faite par écrit avec accord de la personne concernée.

Contact : Mairie – 129 Rue de la Mairie – 01340 FOISSIAT
Tel : 04 74 52 38 15